

PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 499  
BORDEAUX, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

# RESOLUTIONS

*Document approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2023*  
*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023, 17h30**

**Présents :**

BOISFARD Cyrian – CHANAL Emmanuel - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick - FELIX Valérie – FERRETTI Jean Lou - HEITZ Camille – LAMBINET Michel - LAMERAT Patrick – LARVOIRE Isabelle - LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent - MARGOUEY Chantal - PERON Nathalie – ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusés :** BOUVET Odile – CHEREL Catherine – DRILLON Pierre - MIGNON Pascale - RAISIN DADRE Laurent

**Assistaient également :**

|                   |  |
|-------------------|--|
| Sébastien ALLEGRE | Président Comité Régional Nouvelle Aquitaine |
| Frédéric BERNARD  | Président CODEP Gironde                      |
| Georges MASANELLI | Président adjoint Coreg Réunion              |
| Alain DELMAS      | Chargé de missions                           |
| Aurélien LESCURE  | Secrétaire de séance                         |
| Sophie MAES       | Directrice Administrative                    |

## **1 – Fixation éventuelle nouvelle AGE si pas de quorum suffisant :**

Point sur le quorum d'AGE et les articles des Statuts sur ce sujet.

Application de l'article 12.2.5 des statuts pour un vote par correspondance qui est possible si décidé en AG et si le quorum de l'AGE n'est pas atteint ce week-end. Si c'est le cas, reste à définir le lieu et la date.

Utilisation du vote par correspondance si quorum non atteint pour l'AGE.

**Résolution 23/079 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **2 – Préconisations finalisées fédérales du GT de la Randosub :**

- Information à l'AG de Bordeaux décembre 2023
- Communication et promotion au salon de la plongée
- Finalisation de l'onglet WEB et modules apprenants février 2024
- Promotion et valorisation des points RANDOSUB mars 2024

Mise en œuvre fédérale au printemps 2024

- Une activité accessible au plus grand nombre
- Une mise en œuvre fédérale simple et attractive
- Une ouverture sur la connaissance du milieu subaquatique

La RANDOSUB, est une activité « grand public », familiale, sans nécessité de formation préalable et facile d'accès, qui permet la découverte et l'observation ludique et éco-responsable du milieu subaquatique en utilisant une balade de surface, équipé de palmes, masque et tuba (PMT), ponctuée le cas échéant de courtes et peu profondes immersions en apnée.

- Une mise en œuvre fédérale simple et attractive. Une pratique sans licence et CACI en atelier découverte
- Une formation graduée vers l'autonomie et/ou l'apnée
- Des préconisations fédérales d'encadrement dès le E1

- Une promotion fédérale auprès des 1274 structures déclarant faire du RANDOSUB en validant la charte RANDOSUB et en recevant une dotation en matériel (plaquettes bio + dotation PMT et masque facial BEUCHAT)
- Une incitation à proposer la RANDOSUB en aidant les structures intéressées à développer ce secteur d'activité
- Un onglet dédié à RANDOSUB sur [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr)
- Un espace pratiquant
  - accès cartographie des structures pratiquant RANDOSUB
  - accès cartographie des sites RANDOSUB via CROMIS
  - Documents et CLIPS promotionnels
- Un espace Guides RANDOSUB
  - Parcours d'autoformation – certifiant
  - Hors-série SUBAQUA en PDF et préconisations fédérales
- Un espace EXPLOITANT
  - Valise POINT RANDOSUB (outils pour structurer l'activité)
  - Guide des réserves naturelles
- Une ouverture vers la connaissance du milieu subaquatique
- CROMIS (carnet de plongée et de relevé des observations)
- sites et espèces observées avant la randonnée
- mémoire des randonnées après la randonnée
- quizz sur les espèces et lien vers les fiches DORIS

Plus de détails et d'informations sur ce dossier lors du CDN de février.

Intervention de Georges Masanelli qui souhaite attirer la vigilance pour qu'il n'y ait pas de texte interdisant la mise à l'eau pour voir les baleines à l'île de la Réunion.

**Résolution 23/080 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3 – RTS Apnée et NAP :**

Présentation du DTN sur les règlements techniques et sportifs pour les disciplines de l'apnée et de la nage avec palmes suivi d'un point sur le dopage.

Approbation RTS Apnée et NAP

**Résolution 23/081 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Remerciement du président pour ce travail.

### **4 – Partenariat Vieux Campeur :**

Renouveler ou pas ce partenariat qui s'arrête au 31 décembre 2023, suite à la réception de nombreux messages de mécontentement de magasins de proximité que sont nos SCA. Pour rappel, ce partenariat offre entre autres une remise de 12% sur présentation de la licence. C'est un avantage pour les licenciés mais c'est problématique pour les commerces de proximité (vente de matériel pour les SCA qui jouent le jeu fédéral). Débat.

Décision d'Arrêt du partenariat.

**Résolution 23/082 :**

**Contre : 0 Abstention : 2**

**Vote : Adopté à la majorité**

### **5 – Stratégie et plan de prévention dopage :**

Présentation de Bernard Schittly et du DTN.

**Résolution 23/083 :**

**Contre : 0 Abstention : 2**

**Vote : Adopté à la majorité**

### **6 – Bilan et décision Oxyjeunes :**

Bilan de cette manifestation, évocation des points à améliorer (arbitrage, respect des classes d'âge, équité du matériel). Noter 6 régions avec présence de 5 présidents de région.

Réflexion sur la reconduction de l'organisation ce challenge tous les ans ou bien tous les deux ans.

**Résolution 23/084 :**

**Contre : 0 Abstention : 3**

**Vote : Adopté à la majorité**

**7 – Listing représentation CDN aux Championnats sportifs :**

Suite aux différents retours des membres du CDN sur leur disponibilité, il est établi le listing de représentation CDN aux Championnats sportifs par le Secrétaire Général.

**8 – Point sur la région AURA :**

Prise de parole du Président. Compte rendu sur l'AG de révocation. Le message préalable du Président de région écrivant que le Président de la FFESSM mandaté par le CDN n'était pas bienvenu à cette AG, ce qui a nécessité une réponse réglementaire urgente de la FFESSM vis-à-vis de ce non-respect des textes fédéraux nationaux. Cette AG de révocation n'a pas eu le quorum des 2/3, elle a été convoquée officiellement 6 jours avant sa tenue. Refus du Codir Aura de poursuivre le process d'AG de révocation. Pas de réalisation de leur AG annuelle alors que des solutions existaient.

Lecture du projet de lettre qui sera envoyée en recommandé au Comité Régional AURA mentionnant divers dysfonctionnements sur leurs missions en tant qu'OD, sur l'organisation de leurs AG (AGO et AG de révocation), sur les nouveaux statuts nationaux qui s'imposeront à eux...

Le projet de lettre pour le comité régional AURA est validé par le CDN à l'unanimité.

Selon l'évolution des événements en raison de ces dysfonctionnements du comité régional dans leurs missions et obligations, le CDN sera interrogé si besoin sur l'opportunité d'un Conseil Fédéral (1ère instance disciplinaire).

**Résolution 23/085 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**9 – Revalidation de la liste des coaches des EDF:**

Revalidation énoncée par le DTN de la liste des coaches des équipes de France, règles de nomination des coaches nationaux sportifs.

**Résolution 23/086 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**9 – Divers :**

**Validations de nomination d'IN :**

- Photo Vidéo : Instructeur National Vidéo : Pascale CETRE et Laurent MAIGNOT.

**Résolution 23/087 :**

**Contre : 0 Abstention : 1**

**Vote : Adopté à la majorité**

- CTN : Instructeurs Nationaux :
  - Hervé BECQUET
  - Frédéric BOUTONNET
  - Chantal MARGOUET
  - Franck PECOIL
  - Stéphanie QUEMENER

Instructeurs Nationaux Honoraires :

- Jean ESCALES
- Claude OLLIVIER
- Pascale ESTRISPEAU

**Résolution 23/088 :**

**Contre : 0 Abstention : 1 (par un des membres du CDN pour lui-même)**

**Vote : Adopté à la majorité**

#### **Désignation du nouveau Référent Handisub :**

Pascal Chauvière souhaite passer la main au prochain salon de la plongée. Validation de principe du nouveau référent Handisub, Monsieur Yann Strebler. Le Président salue le rôle prédominant qu'a eu Pascal Chauvière dans le développement du Handisub au sein de la FFESSM depuis ses débuts.

#### **Subventions ANS :**

Rapide point du DTN sur le contrôle concernant les subventions (ANS).

#### **Compromis de vente de certains locaux :**

Signature mardi prochain du compromis de vente d'une partie des locaux au prix de 295 000 € (frais d'agence immobilière à déduire). Cette possibilité de vente avait été acceptée par l'assemblée des clubs lors de l'AG de décembre 2022 de Nantes.

#### **Point de Chantal Margouet sur les premiers retours publiés du REX.**

\*\*\*\*\*

### *Votes par voie électronique Après le CDN du 1<sup>er</sup> décembre 2023.*

- **Mise en Conseil Fédéral (1<sup>ere</sup> instance disciplinaire FFESSM) de Mme Catherine Burtheret et de Mr Denis Martin avec une Instruction initiale pour motifs suivants :**

*"Abus de droit, harcèlement, non-respect des Statuts et des Règlements nationaux, non-respect des missions et attributions."*

Vu le non-respect de certaines missions et attributions confiées par la FFESSM au Comité régional AURA, depuis le début de l'olympiade,

Vu les nombreuses plaintes écrites de harcèlement et d'abus de pouvoir, en particulier suite au contenu du PV de Comité Directeur régional AURA du 20 novembre 2023,

Vu le non-respect de certaines obligations notamment déclaratives dans la gestion du Comité régional,

Vu la diffusion sur le site institutionnel régional de fausses informations,

Vu le signalement de notre part sur certains dysfonctionnements du Comité régional auprès de la DRAJES d'AURA et auprès de la Direction des Sports du ministère des Sports,

Vu la saisine associée actuelle du Comité d'Ethique et de Déontologie sur certaines actions régionales récentes du Comité directeur d'AURA,

Vu le non-respect des Statuts nationaux actuellement en vigueur avec le refus annoncé de poursuivre normalement le process d'organisation d'AG de révocation,

#### **Vote du CDN, finalisé le samedi 16 décembre 2023 à bulletin secret :**

Électeurs inscrits : 22

Votes exprimés votants: 20

#### **Résolution 23/089 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

- **Désignation de nouveaux membres complémentaires pour les Conseils de discipline FFESSM :**

Suite à une demande d'extension du nombre de membres des Conseils disciplinaires, proposée courant octobre par le président du Conseil Fédéral.

**Vote du CDN, finalisé le mardi 2 janvier 2024 à bulletin secret :**

Électeurs inscrits : 22

Votes exprimés votants : 20

Éric BRUNELLE : 19 voix / Audrey TRALONGO : 18 voix / Gilles DUFETEL : 18 voix

**Résolution 24/001 :**

**Contre : 0 Abstention : 0**

**Vote : Adopté à la majorité**

Le Président de la FFESSM  
Frédéric DI MEGLIO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Di Meglio', written in a cursive style.

Secrétaire Général  
Jean Lou FERRETTI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean Lou Ferretti', written in a cursive style.